



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Troyes, le 6 avril 2022

À l'approche des vacances scolaires de printemps, débutant ce samedi 9 avril 2022, pour la Zone B et ce pour une durée de deux semaines, il est rappelé l'existence du dispositif « Opération Tranquillité Vacances ».

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Cette opération concerne toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie nationales au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Que devez-vous faire, pour bénéficier de ce dispositif ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police de votre domicile, votre départ en vacances en vous inscrivant via un formulaire. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Téléchargez le formulaire ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Quelques conseils, avant de partir en vacances :

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, ...);
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence ;
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne ;
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision et la radio.

Enfin, ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube

 @Prefet10